

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 20 du 10 mars 2023

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 4

LISTE N° 501396 /ARM/SGA/DPMA/SHD/DCRA

des bâtiments et unités de la Marine nationale qualifiés combattant au regard des actions de feu et de combat définies par l'arrêté N° 80066/DEF/DAJ/D2P/EGL du 10 décembre 2010, dans le cadre de l'opération Agénor du 1er janvier 2020 au 5 avril 2022.

Du 22 février 2023

LISTE N° 501396 /ARM/SGA/DPMA/SHD/DCRA des bâtiments et unités de la Marine nationale qualifiés combattant au regard des actions de feu et de combat définies par l'arrêté N° 80066/DEF/DAJ/D2P/EGL du 10 décembre 2010, dans le cadre de l'opération Agénor du 1er janvier 2020 au 5 avril 2022.

Du 22 février 2023

N O R A R M S 2 3 0 0 5 6 7 K

Référence(s) :

- Arrêté du 12 janvier 1994 fixant la liste des opérations ouvrant droit au bénéfice de la carte du combattant au titre de l'article L. 253 ter du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre (JO n° 35 du 11 février 1994).
- Arrêté du 6 octobre 2022 accordant aux militaires participant à l'opération AGENOR le bénéfice des dispositions de l'article L. 4123-4 du code de la défense (JO n° 235 du 9 octobre 2022, texte n° 22).

Classement dans l'édition méthodique :

BOEM [266.3.3](#).

Référence de publication :

I. LISTE N° 501396 /ARM/SGA/DPMA/SHD/DCRA du 22 février 2023 des bâtiments et unités de la Marine nationale qualifiés combattant au regard des actions de feu et de combat définies par l'[arrêté N° 80066/DEF/DAJ/D2P/EGL du 10 décembre 2010 fixant la liste des actions de feu ou de combat définies à l'article R. 224 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre](#), et ayant participé aux opérations menées dans les espaces aériens et maritimes du golfe Arabo-persique, détroit d'Ormuz, mer d'Oman et mer d'Arabie, ports et aéroports situés aux Emirats arabes unis et sultanat d'Oman dans le cadre de l'opération Agénor du 1^{er} janvier 2020 au 5 avril 2022.

Désignation des bâtiments et unités	Périodes pendant lesquelles les bâtiments et les unités sont reconnus combattants	Nombre des actions de feu et de combat
Bâtiments		
Languedoc-A Frégate anti-sous-marine (FASM)	Du 5 juin 2021 au 6 août 2021	17
Aéronautique navale		
Flottille 21F équipage UC	Du 4 juillet 2020 au 20 juillet 2020	22
Flottille 21F équipage UE	Du 2 mai 2020 au 1 ^{er} juin 2020	36
Flottille 21F équipage UF	Du 25 juillet 2021 au 6 septembre 2021	42
Flottille 21F équipage UG	Du 21 février 2022 au 5 avril 2022	40

Flottille 21F équipage UZ	Du 19 mars 2021 au 1 ^{er} avril 2021	20
Flottille 23F équipage UC	Du 6 juin 2020 au 23 juillet 2020	26
Flottille 23F équipage WD	Du 16 septembre 2020 au 5 octobre 2020	14
Flottille 23F équipage WH	Du 7 mars 2020 au 27 avril 2020	46
	Du 5 juillet 2021 au 1 ^{er} août 2021	18
Flottille 31F Détachement <i>Languedoc-A</i>	Du 5 juin 2021 au 6 août 2021	17

II. La présente liste sera publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre des armées et par délégation :

*Le conservateur général du patrimoine
chef du service historique de la défense,*

Nathalie GENET-ROUFFIAC.